



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : _____/_____/_____

Dossier complet le : _____/_____/_____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Modification du bâtiment à étage I10 situé sur la zone des entrepôts du Marché International de Rungis, ayant fait l'objet d'une étude d'impact déposée le 27 mars 2020 puis d'un arrêté inter-préfectoral DRIEAT n°2021/02289 en date du 28/06/2021 relatif aux ICPE et qui sera scindé en deux bâtiments distincts I10a et I10b.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SEMMARIS

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

6 6 2 0 1 2 4 9 1 0 0 0 1 2

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

ACAR

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1° Installations classées pour la protection de l'environnement	a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation
39° Travaux, constructions et opération d'aménagement.	a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sens de l'article R.*420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ²

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Implanté sur une zone composée de plusieurs bâtiments d'entreposage, le projet initial consistait en la création, en lieu et place d'anciens entrepôts logistiques obsolètes (I3, I4, I5 & I6) démolis entre 2021 et 2025, du bâtiment I10 à destination d'une activité de stockage de denrées alimentaires.

- Le I10, entrepôt conçu sur 2 niveaux, est composé de 8 cellules de 6 000 m² (4 par niveau), la hauteur totale du bâtiment est de 22 m à l'acrotère, le stockage, sec ou réfrigéré, de matières alimentaires est prévu en rack et sur une hauteur maximale de 6 m au RdC et de 8,5 m au R+1.

Suite aux évolutions du marché et afin d'en assurer la commercialisation, la scission de ce bâtiment en 2 bâtiments distincts (I10A & I10B) a été rendue nécessaire pour s'adapter aux demandes formulées par les futurs preneurs.

- Le I10A, entrepôt conçu en simple RDC, est composé de 2 cellules, la hauteur totale du bâtiment est de 14,50 m à l'acrotère, le stockage, sec ou réfrigéré, de matières alimentaires est prévu en rack et sur une hauteur maximale de 10 m au RdC.

- Le I10B, entrepôt conçu sur 2 niveaux, est composé de 4 cellules de 4 400 m² (2 par niveau), la hauteur totale du bâtiment est de 22 m à l'acrotère, le stockage, sec ou réfrigéré, de matières alimentaires est prévu en rack et sur une hauteur maximale de 6 m au RdC et de 6,80 m au R+1.

4.2 Objectifs du projet

Le bâtiment I10 a une surface de 48 000 m² autorisant un volume de stockage de 480 000 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 93 600 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511.

Ce bâtiment sera remplacé par les 2 bâtiments distincts suivants :

- Le bâtiment I10A a une surface de 10 000 m² autorisant un volume de stockage de 131 989 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 32 000 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511
- Le bâtiment I10B a une surface de 18 561 m² autorisant un volume de stockage de 157 702 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 30 108 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511

Les bâtiments I10A & I10B ont une surface cumulée de 28 561 m² autorisant un volume de stockage de 289 691 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 62 108 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511

Les surfaces et volumes de stockage cumulés des bâtiments I10A & I10B restent largement inférieurs à ceux déclarés pour le bâtiment I10 ayant fait l'objet de l'arrêté inter-préfectoral DRIEAT n°2021/02289.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site est actuellement inoccupé et inexploité. Aucune démolition n'est plus à prévoir.

Le terrain possède une topographie globalement homogène, la zone d'assiette du projet a été viabilisée et est plane. Le projet prévoit toutefois de réaliser des terrassements avec déblais/remblais permettant le raccordement aux voiries existantes ainsi que l'implantation des quais de livraison. Au niveau de la parcelle, un équilibre général des déblais et remblais sans évacuation des terres est visé hors surplus éventuels de terres végétales.

La durée du chantier de construction des 2 bâtiments est estimée à 48 mois réalisée en 2 phases (I10B en 2026 à 2028 et I10A en 2027 à 2029) et comptera les phases suivantes:

- Préparation du chantier, terrassements et constitution des plate-formes bâtiments et voiries;
- Création et raccordement des réseaux d'eau pluviales et eaux-usées, aménagement des bassins;
- Construction du bâtiment (fondations, montage charpentes, couverture-bardage, longrines et maçonneries, menuiseries extérieures, dallage, lots techniques et de finition intérieures);
- Création des voiries, des parking et des aménagement paysagers;
- Construction des ombrières et installation des panneaux photovoltaïques.
- Travaux d'aménagement intérieurs des preneurs

Lors des travaux, des dispositions seront prises pour limiter l'impact de la construction:

- Dégagement des poussières limité par des mesures telles que l'arrosage pendant la phase de terrassement en cas de temps très sec,
- Interdiction du brûlage à l'air libre des déchets,
- Nettoyage des voiries autant que de besoin.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Durant la phase d'exploitation, le fonctionnement des bâtiments constitutifs la zone des entrepôts sera le suivant :

- Réception, contrôle et déchargement des produits,
- Stockage en entrepôt couvert réfrigéré ou sec
- Préparation des commandes et reconditionnement pour les magasins ou les clients
- Chargement des camions et expédition des produits.

Les bâtiments de la zone des entrepôts sont en activité 6 jours sur 7, du lundi au samedi, 24h/24h et 312 j/an

Le volume d'activité global sur l'ensemble de la zone des entrepôts a été estimé dans l'arrêté inter-préfectoral DRIEAT n°2021/02289 à 783 709 m³ répartis en :

- 610 500 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 (bâtiments I7 / I7b & I10)
- 173 209 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511 (bâtiments I1A / I1B / 12 / I7 / I7b / I9 / I10)

==> Le remplacement du bâtiment I10 par 2 bâtiments I10A & I10B génère une réduction des volumes d'activité de la zone des entrepôts de - 221 801 m³ (- 190 309 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 et - 31 492 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511) portant le volume d'activité global de l'ensemble de la zone des entrepôts à 561 908 m³

Il est estimé que le trafic généré sur la zone des entrepôts sera d'environ de 2 553 véhicules par jour dont 1 456 VL et 1 097 PL ==> La modification apportée à l'entrepôt I10 (création I10A + I10B) n'est pas de nature à modifier cette hypothèse.

Le site emploiera jusqu'à environ 1 200 personnes à terme ==> La modification apportée à l'entrepôt I10 (création I10A + I10B) n'est pas de nature à modifier cette hypothèse.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement initial a fait l'objet d'un arrêté inter-préfectoral DRIEAT n°2021/02289 couvrant une zone de plusieurs entrepôts englobant le bâtiment I10.

Les projets de construction des bâtiments de la zone des entrepôts seront soumis au dépôt de Permis de construire et à la réalisation de "porté à connaissance"

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur caractéristique du projet	Valeurs
Superficie zone des entrepôts	204 240 m ²
Emprise Foncière bâtiments I10A & I10B	45 795 m ²
Superficie emprise au sol du bâtiment I10A	10 484 m ²
Superficie emprise au sol du bâtiment I10B	16 585 m ²
Surface des espaces extérieurs (voies & espaces verts hors avenues) I10A	9 706 m ²
Surface des espaces extérieurs (voies & espaces verts hors avenues) I10B	9 020 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : Avenue de l'Europe

Lieu-dit : _____

Localité : RUNGIS

Code postal : 9 4 1 5 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 3 7 ' 2 9 " 4 Lat. : 4 8 ° 7 4 ' 8 3 " 7

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la Ville de Rungis
Zone UA E3

(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Modification du bâtiment à étage I10 situé sur la zone des entrepôts du Marché International de Rungis, ayant fait d'une étude d'impact déposée le 27 mars 2020 puis d'un arrêté inter-préfectoral DRIEAT n°2021/02289 en date du 28/06/2021 relatif aux ICPE, qui est scindé en deux bâtiments distincts I10a et I10b.

Le bâtiment I10 d'une surface de 48 000 m² autorisant un volume de stockage de 480 000 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 93 600 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511 est remplacé par 2 bâtiments distincts I10A & I10B ayant une surface cumulée de 28 561 m² autorisant un volume de stockage de 289 691 m³ au titre de la rubrique ICPE 1510 ou un volume stocké de 62 108 m³ au titre de la rubrique ICPE 1511

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Marché d'Intérêt National de Rungis n'est pas placé dans proximité d'une zone d'inventaire ou Protection du milieu naturel. La ZNIEFF la plus proche est située à environ 2800m au-nord -est . Il s'agit de la ZNIEFF de type 2 de la commune de Vitry sur Seine
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la ville de Rungis conclut quand au fait que le bruit généré par la zone du MIN et ses espaces associés ne fait pas l'objet de contribution sonores auprès des riverains
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	PLU de Rungis (94150) ==> PPRN - aucun risque ==> PPRT - aucun risque
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? Approvisionnement à partir du réseau d'eau communal à des fins de consommation à usage sanitaire et entretien des locaux. La consommation d'eau autorisée ne sera pas modifiée.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il excédentaire en matériaux ?
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Est-il déficitaire en matériaux ? Terrassement déblais / remblais à l'équilibre sans apport de matériaux extérieur
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente aucune sensibilité vis à vis de la Biodiversité
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est estimé que le trafic généré sur la zone des entrepôts sera d'environ de 2 553 véhicules par jour dont 1 456 VL et 1 097 PL ==> La modification apportée à l'entrepôt I10 (création I10A + I10B) n'est pas de nature à modifier cette hypothèse.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit lié à la circulation et au trafic des VL / PL sur le site et au fonctionnement des appareils de production de froid industriel restant dans les valeurs admissibles autorisées
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances engendrées par le trafic aérien(proximité de l'aéroport d'Orly) et le trafic autoroutier (proximité directe A106 & A86)
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage extérieurs (voies, façades)
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux pluviales dans le réseau public de la ville de Rungis et infiltration partielle des eaux.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des Eaux Usées & pluviales du MIN bénéficiant d'une autorisation de déversement N°DSEA 2016-011
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits, lié à l'activité agro alimentaire (carton, DIB, ...), sont majoritairement NON dangereux. Une minorité de déchets dangereux liés à la maintenance peut être produite.</p> <p>La zone élargie du MIN dispose de sa propre collecte de déchets et d'un centre de valorisation énergétique.</p>
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

SANS OBJET

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voir en annexe, le tableau général des mesures ERC prévues dans l'étude d'impact et qui seront mises en œuvre

7 Auto-évaluation (facultatif)

(i) Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Eu égard aux réponses apportées dans les différents chapitres du formulaire, il apparaît que la modification du bâtiment I10 en 2 bâtiments distincts I10A & I10B, n'engendre aucune incidence supplémentaire relativement à l'étude d'impact initiale déposée et au vu des critères environnementaux (trafic, nuisances, volumes stockés). Cette modification s'accompagne d'une réduction des surfaces de plancher construites et d'une réduction des volumes de stockage au titre des rubriques 1510 & 1511 qui auront très certainement des incidences positives sur la maîtrise des risques, qui permettront d'augmenter les surfaces perméables, qui réduiront le risque incendie et qui n'aggraveront pas les nuisances liées à l'exploitation (déchets, bruit,...)

La modification sur le bâtiment I10 n'engendre pas de modification substantielle du projet et ne modifie pas les conditions et mesures exposées dans l'étude d'impact initiale.

Sur ces bases, une nouvelle évaluation environnementale n'est pas nécessaire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	SYNTHESE DES MESURES ERC - PARTIE 10 - ETUDE D'IMPACT - ZONE DES ENTREPÔTS PARTIE 6.5 DU FORMULAIRE CERFA 14734*04 <input checked="" type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom ACAR

Prénom Christophe

Qualité du signataire Directeur de la BU Immobilière

À RUNGIS

Fait le 3 0 / 1 0 / 2 0 2 5

SEMMARIS
BUSINESS UNIT IMMOBILIÈRE
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN
& DE L'ATTRACTIVITÉ DU SITE
1, RUE DE LA TOUR - BP 40316
94152 RUMIERS CEDEX
Tél. 01 41 80 81 39.
Fax 01 41 80 81 39

Signature du (des) demandeur(s)



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

1

Extensio
n

Nom de la voie

Rue de la Tour

Code postal

9 4 5 5 0

Localité

CHEVILLY LARUE

Pays FRANCE

Tél

01.41.80.81.34

Fax

Courriel

christophe.acar@semmaris.fr

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

BOULANGER

Prénom Paquita

Qualité

Cheffe de projet à la Direction de la Construction

Tél

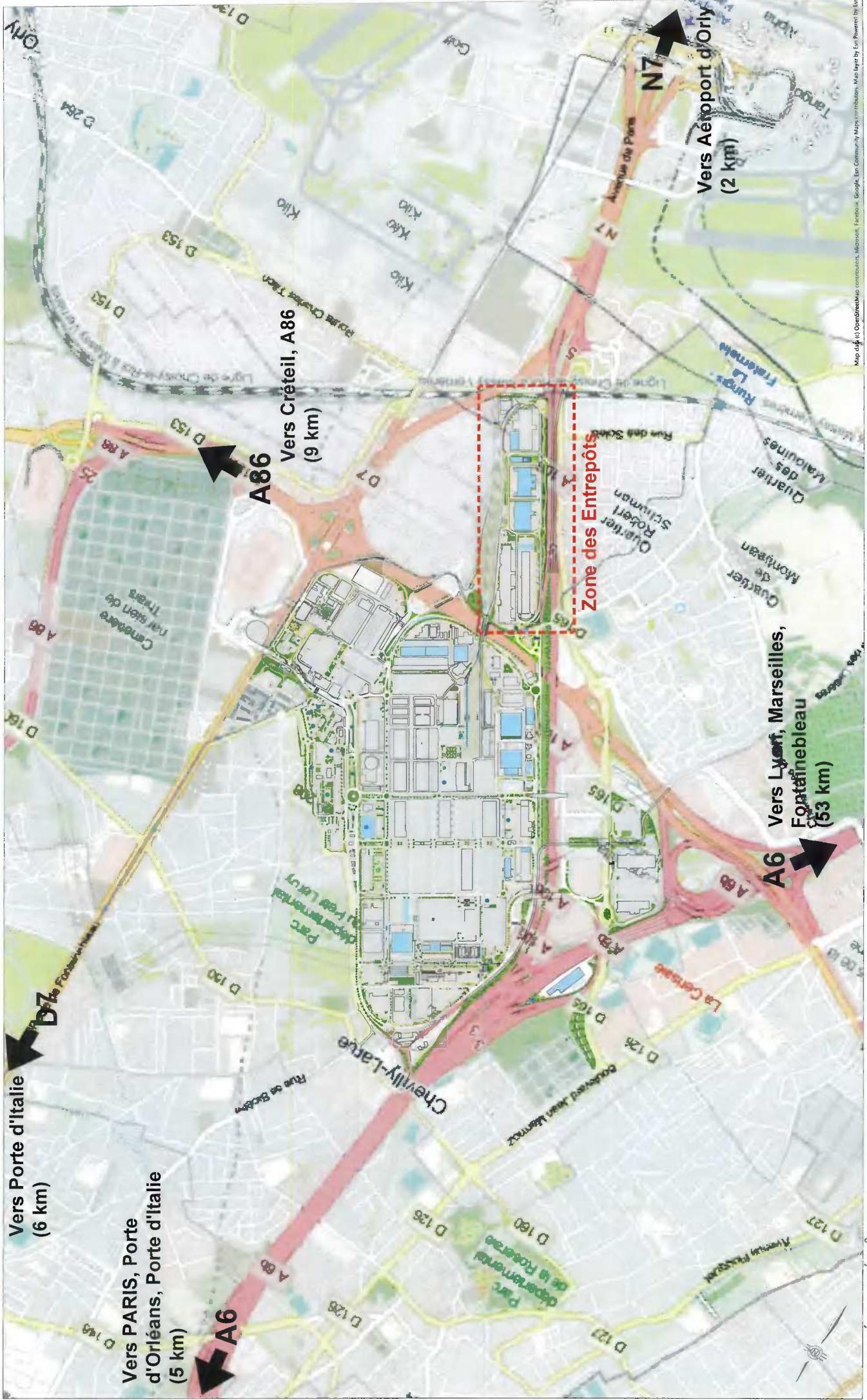
01 41 80 80 42

Fax

Courriel

paquita.boulanger@semmaris.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.



Bâtiment I10 (I10A + I10B)

Zone des Entrepôts

du Marché International de Rungis

ANNEXE OBLIGATOIRE

Au Cerfa n°14734*04 – Demande de cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R,122-3-1 du code de l'environnement

ANNEXE N°4



ENVIRONNEMENT PROCHE



Photo 3 du 02-04-2025

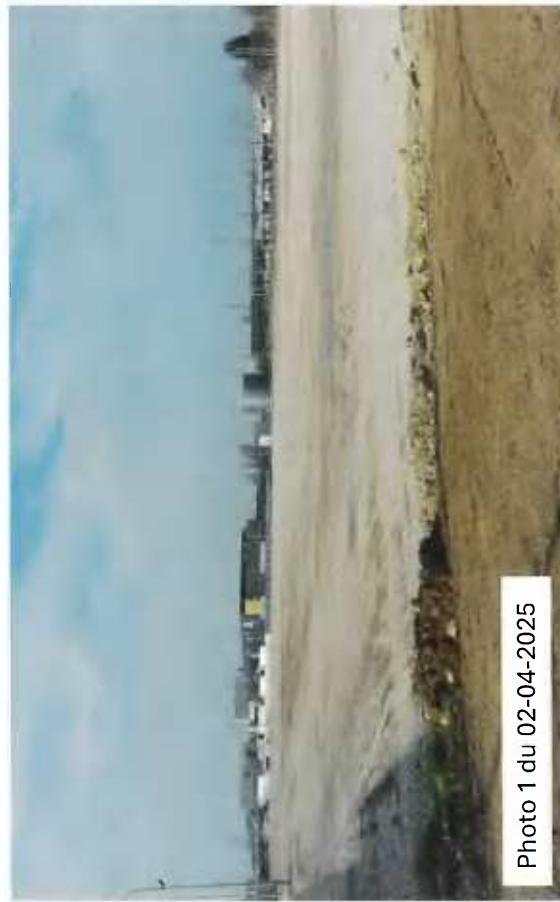


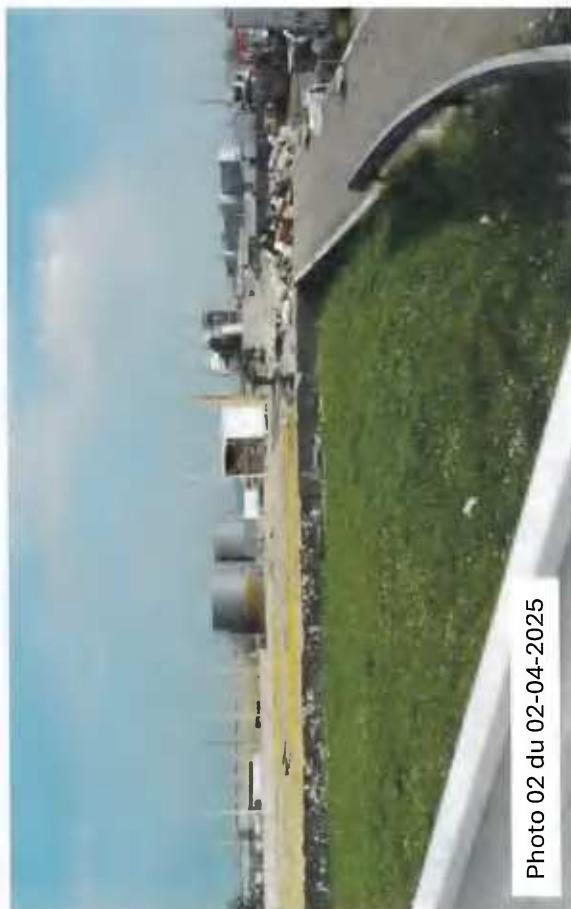
Photo 1 du 02-04-2025



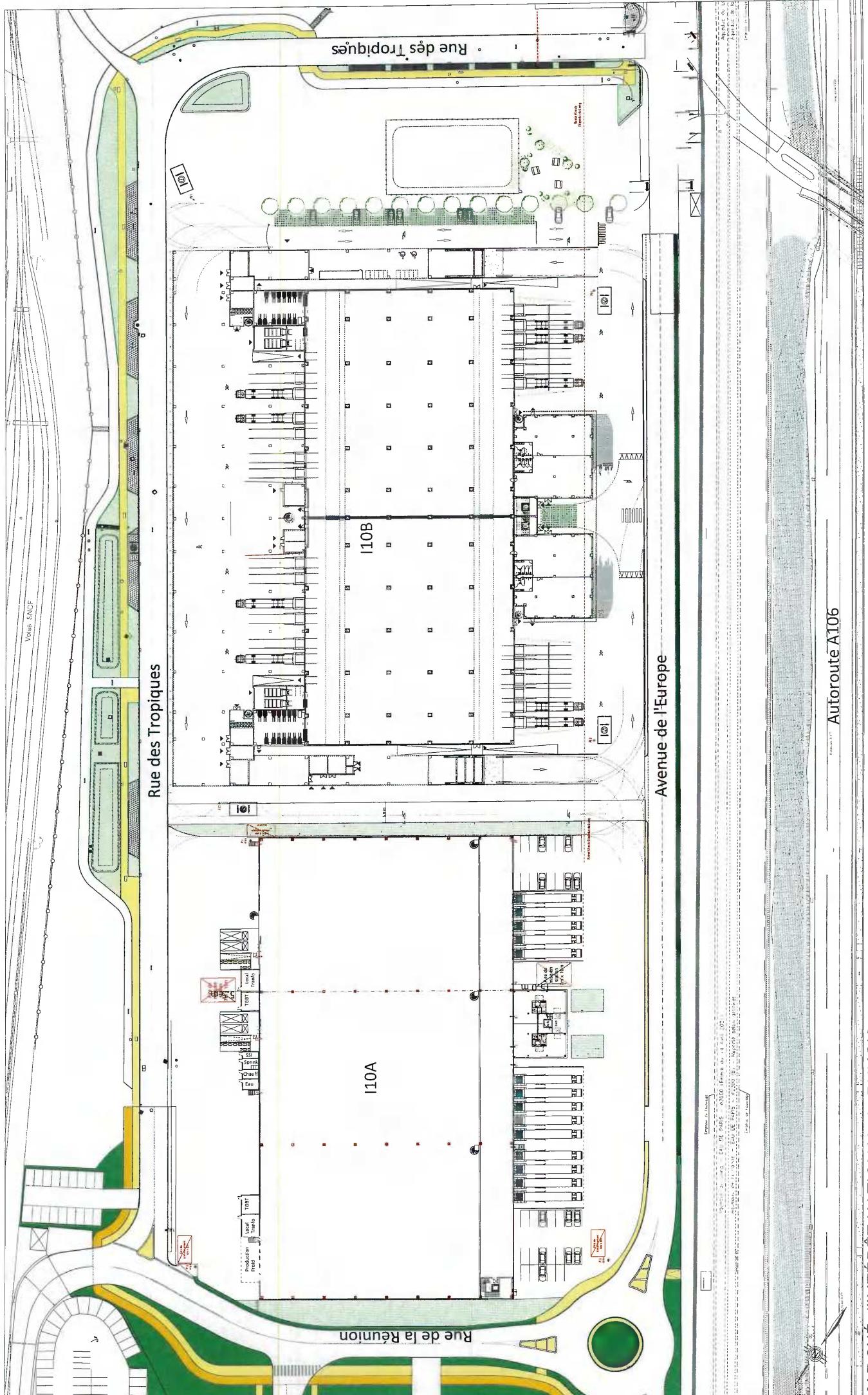
Photo 2 du 02-04-2025



TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



PLAN MASSE BÂTIMENTS 110a et 110b





PARTIE 10 : MESURES AMELIORER / EVITER / REDUIRE / COMPENSER

1. Synthèse des mesures

Améliorer / Eviter / Réduire / Compenser	Impact	Effet permanent/ temporaire	Measure	Localisation/Surface/Linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
AMELIORER	Climat / Qualité de l'air	P	A1.1 Reconstruction / Rénovation	I1 à I7b	Mise à neuf de tous les panneaux isothermiques isolants	Entretien des bâtiments	Amélioration de l'étanchéité et réduction de la consommation énergétique, gain estimé : 30%
		P	A1.2 Application de la RT 2012	Bureaux et les locaux sociaux de I1 à I7b	Scoumis à la réglementation RT 2012, la SEMMARIS sollicitera un niveau de haute performance énergétique avec une exigence fixée au niveau RT 2012	Entretien des bâtiments	Réduction de la consommation énergétique, gain estimé : 10%
		P	A1.3 Eclairage	I1 à I7b	L'efficacité lumineuse minimun sur les constructions est fixées à 100 lumen/watt. Les éclairages intérieurs seront installés avec des systèmes de LED.	Entretien des dispositifs	40% d'économies d'énergie et réduction des frais de maintenance

Améliorer Éviter, Réduire Compenser	Impact	Effet permanent/éphémère	Measure	Localisation/Surface/Linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
	P	A1.4	Végétalisation	Zone des entrepôts	Limiter au maximum les surfaces minérales. Mise en place de bandes boisées, d'alignements d'arbres et d'espaces verts. Un minimum de 15% d'espaces verts sera réalisé.	Entretien des espaces verts	Réduction de l'effet îlot de chaleur
	P	A1.5	Choix des matériaux	I1 à I7b	Matériaux d'étanchéité de toiture réalisés grâce à des membranes PVC de couleur gris clair. Les teintes de façades seront des tons clairs	Entretien des bâtiments	Réduction de l'effet îlot de chaleur
	P	A1.6	Valorisation énergétique des déchets		Déchets de la zone entrepôts valorisés par l'unité du MIN	Tri des déchets	Respect des consignes de tri
	P	A1.7	Installations de bornes de recharge pour véhicules électriques	Zone des entrepôts	Mise en place, d'au minimum 3% de places dédiées pour des véhicules électriques avec bornes de recharge photovoltaïques	Entretien des bornes et des ombrriebres	Production d'énergie renouvelée Incitation à utiliser des véhicules électriques Diminution des émissions de gaz à effet de serre sur et à proximité du site

Réaménagement de la zone des entrepôts de la SEMMARS

Améliorer Éviter, Réduire Compenser	Impact	Effet permanent/ temporaire	Mesure	Localisation/Surface/Linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
				(ombrières sur parking)			
	P	A1.8	Transports en commun	Frange sud-ouest du site Parkings VL	Création d'un cheminement piéton et places de stationnement dédiées au covoiturage	Entretien du cheminement et des places de stationnement Respect des consignes de stationnement	Inciter à utiliser les transports en commun
	P	A1.9	Dernier kilomètre	Nouveaux entrepôts	Conception des bâtiments en cross-docking, suppression des entrepôts forains, cellules de grandes dimensions	-	Développer le concept du dernier kilomètre
	P	A1.10	Bornes de recharges pour véhicules électriques	Parkings VL	Mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques	Entretien des installations	Inciter l'utilisation de véhicules électriques
	P	A1.11	Appareils hydroéconomies	I1 à I7b	Mise en place d'appareils hydroéconomies pour l'utilisation d'eau sanitaire	Entretien des appareils	Réduction de la consommation en eau sanitaire de 50%
Trafic / infrastructures de communication	P	A2.1	Schéma viaire	Boucle périphérique et portions à double-sens (au sud-ouest de I2 ; entre I2 et le bâtiment central)	Schéma viaire de la zone redessiné et optimisé	Respect des consignes de circulation	Absorber l'augmentation du trafic sur la zone Améliorer le cheminement actuel (desserte des

Améliorer Éviter, Réduire Compenser	Impact	Effet permanent/ temporaire	Mesure	Localisation/Surface/linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
							bâtiments optimisée et circulation sécurisée)
	P	A2.2	Cheminement piéton	Frange sud-ouest du site	Création d'un cheminement piéton délimité et sécurisé	Respect des consignes de circulation Entretien du cheminement	Mettre en sécurité les piétons sur le site
	P	A2.3	Stationnements	2 parkings silos et 1 parking aérien créés	Création de 1 000 places VL, 10 places pour les deux roues et 10 places pour les vélos réparties dans 3 parkings silos. Création de 336	Respect des règles de stationnement Entretien des parkings	Absorber l'augmentation de la fréquentation Améliorer la situation actuelle Sécuriser le site

Améliorer Eviter, Réduire Compenser	Impact	Effet permanence/temporaire	Measure	Localisation/Surface/linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
	P	A2.4	Covoiturage	Parking silos	places VL et 98 places PL en parking aérien		
	P	A3.1	Conception	Bâtiment central	5% des places de stationnement VL seront dédiés au covoiturage	Respect des règles de stationnement	Décongestionner la zone en réduisant la fréquentation
	P	A3.2	Conception	Les nouveaux bâtiments	Bâtiment phare qui marque son environnement	-	Créer de la diversité dans le paysage
	P	A3.3	Conception	Environs 25000 m ² d'espaces verts	Requalifier une zone désuette	-	Créer un visuel attractif et agréable depuis l'autoroute
	P	A4.1	Conception	Toutes les surfaces imperméabilisées	Créer des percées visuelles, accompagner la voie piétonne	-	Insérer le site dans son environnement
	P	A4.2	Pendant la phase d'exploitation	Eaux polluées de voiries	Tamponner les eaux pluviales afin de réduire l'impact sur le milieu récepteur final	Surveillance annuelle	Diminuer le risque d'inondation
EVITER	Faune	E1.1	Murets en pierres sèches	En bordure Est du site	Mise en place de petits murets en pierres sèches	Surveillance bi annuelle	Diminuer la pollution aux hydrocarbures et MES
	P	E2.1	Conception	Surfaces d'espaces verts	Augmentation globale de la surface d'espaces	-	Favoriser la présence des lézards des murailles
							Augmenter la perméabilité du site

Améliorer Éviter, Réduire, Compenser	Impact	Effet permanent/éphémère	Mesure	Localisation/Surface/Linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
	Eau potable	P	E2.2	Pendant la phase d'exploitation	Intérieur des bâtiments	verts	Réduction de la consommation d'eau potable
		P	E2.3	Pendant la phase d'exploitation	Espaces verts	Mise en place d'appareils hydroéconomes	Relevés des consommations d'eau
	Pollution des sols	T	E3.1	Evacuation des terres souillées	Emprise du chantier	Utilisation du drain pour nettoyage des voiries et arrosage des EV	Réduction de la consommation d'eau potable
		T	E3.2	Rétention des produits dangereux	Emprise du chantier	En cas de pollution accidentelle, évacuation des terres souillées en ISDD	Utilisation du drain pour nettoyage des voiries et arrosage des EV
	Nuisances lumineuses	P	R1.1	Parkings en silos	Les produits dangereux seront stockés sur rétention	Les produits dangereux seront stockés sur rétention	Eviter la pollution des terres du site liée au chantier
REDUIRE		P	R1.2	Éclairage vers le bas	Sur l'ensemble du site (parking aérien, voiries, façades éventuellement)	Création de 3 parkings silos	Limité la surface d'éclairage
		P	R1.3	Programmation des éclairages	2 parkings silos et 1 parking aérien créés	Mise en place d'éclairage vers le bas	Limité les nuisances pour les oiseaux et les automobilistes
	Climat/qualité de l'air	T	R2.1	Engins de chantier conformes aux normes	Empreinte du chantier	Programmation des éclairages avec détection de luminosité	Adapter les périodes d'éclairage au stricte nécessaire
					Utilisation de véhicules, engins et matériels de chantier conformes aux normes	Entretien des engins et du matériel	Echappement et taux de pollution réduits

Améliorer Éviter, Réduire Compenser	Impact	Effet permanent/ temporaire	Mesure	Localisation/Surface/ Linéaire	Action	Suivi	Effet attendu
	T	R2.2	Bonnes pratiques de chantier	Emprise du chantier	Mise en place de bonnes pratiques de chantier : coupures moteurs, plans de circulation, entretien régulier des engins de chantier, etc.	Respect des consignes de chantier	Echappement et taux de pollution réduits
Poussières/qualité de l'air	T/P	R3.1	Nettoyage des engins	Sortie de chantier	Lavage des routes des engins en sortie du site	Respect des consignes de chantier	Limitier l'envol de poussières
	T	R3.2	Végétalisation rapide	Espaces mis à nu	Végétalisation rapide des espaces terrassés/mis à nu à base de semences d'espèces locales	Entretien des espaces pantés Suivi des espèces plantées	Réduire l'installation rapide des espèces envahissantes
		R3.3	Arrosage	Emprise du chantier	Arrosage du chantier	Respect des consignes de chantier	Limitier l'envol de poussières
Traffic / infrastructures de communication	T	R4.1	Plan de circulation	Emprise du chantier MIN	Mise en place d'un plan de circulation	Respect des consignes de chantier	Réduire la congestion sur le site
	T	R4.2	Adaptation des horaires des travaux	Emprise du chantier	Horaires de chantier décalés par rapport aux horaires de fonctionnement de la zone des entrepôts	Respect des consignes de chantier	Réduire la congestion sur le site